

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE  
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/307 du 14/06/79  
portant intégration et nomination de  
Mr. MAKOUNZI Jean Alfred Aimé dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (-Agriculture).-

LE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF

DU GOUVERNEMENT:

Vu l'Acte n° 38/ACT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Services Publics; Vu l'acte d'intégration des fonctionnaires portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 69-904 du 30-9-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques.

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 79/79/CC/du 3/7/1979 portant nomination des Directeurs Chiffres et Représenterants de l'Etat;

Vu le Décret n° 79/79/CC/4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres...

Vu la lettre n° 5063 du 9-10-78 du Directeur de l'Orientat ion et de la Coopération transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECREE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur MAKOUZZI Jean Alfred Aimé, né le 13.6.1948 à Ouezzo, titulaire du Doctorat de 3<sup>e</sup> Cycle (Spécialité : Amélioration des Plantes Phytopathologie) obtenu à l'Université de Paris (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur de 2<sup>e</sup> échelon Stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2<sup>e</sup>. L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale pour servir à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville.

ARTICLE 3<sup>e</sup>. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 14 JUIN 79

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Jean ITADI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Henri LOPEZ.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MER	1
SGER	2
MEN	1
SGEN	2
DPAA	2
UNIVERS. M. NGOUABI	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2